



Les Paniers Marseillais  
Une autre économie est possible...

## Contrat d'engagement «Veau de race Gasconne» Saison 2014-2015

entre l'adhérent des Paniers Marseillais  
et  
l'EARL Les Deux Rives à Raphèle les Arles

Panier de : .....

L'EARL Les Deux Rives s'engage à fournir à l'adhérent et sur sa demande, les caissettes de viande issues de l'Agriculture Biologique et à les livrer sur Marseille trois fois durant la saison (novembre 2014 – juin 2015)

Je soussigné **Nom** : ..... **Prénom** : .....  
**Email**: ..... **Téléphone**: .....

m'engage à prendre au moins une caissette de veau entre novembre 2014 et juin 2015

**Je verse une caution** de : 25 euros (à l'ordre de l'EARL Les Deux Rives)

L'EARL Les Deux Rives propose des caissettes de veau de Race Gasconne de 2, 2,5 ou 6,5 kg comprenant :

Colis formule 1 (2kg) à 16 euros par kg: 1 paquet de deux escalopes, 1 paquet de blanquette, 1 rôti

Colis formule 2 (2kg) à 16 euros par kg: 1 paquet de deux escalopes, 1 paquet de blanquette, 2 côtes

Colis formule 3 (2,5kg) à 12,8 euros par kg: 1 paquet de deux escalopes, 1 osso bucco, 1 paquet de blanquette, 1 paquet de haché (6)

Colis formule 4 (6,5kg) à 14,5 euros : 1 rôti, 2 paquets de blanquettes, 2 paquets d'osso bucco, 1 paquet de steaks hachés, 4 escalopes, 2 côtes, 2 paquets de tendron

En cas de rendement insuffisant des carcasses les colis seront complétés par des saucisses et des merguez de viande de veau et de brebis.

Les livraisons auront lieu le samedi de 10h à 11h30 dans la cour des Œuvres de jeunesse Timon David, situé 211, rue d'Endoume 13007 Marseille mais l'entrée se fait par l'avenue Joseph Étienne (portail marron). Sauf la distribution de juin qui aura lieu pendant la Fête des PAMA (lieu à définir). Les adhérents viennent chercher leurs produits sur place. Les adhérents viennent chercher leurs produits sur place.

Dates indicatives de livraisons (susceptible de modification) : 22 novembre, 14 mars et 21 juin 2015

Date : .....

Signature de l'EARL Les Deux Rives:

Signature de l'adhérent :